





Updated 01 October 2025

Retrouvez ici une présentation des cycles de formation des cadres des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Rentrée 2025-2026

Les cycles de formation 2022-2025 des cadres supérieurs du SUP arrive à son terme. Le nouveau catalogue sera prochainement disponible. Les informations ainsi que les liens pour pré-candidater aux modules de formation continue de l'ESR seront publiés au mois de septembre.

Accédez directement au calendrier

Cycle de formation du SUP

Afin d'accompagner les transformations des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'en professionnaliser les acteurs, l'IH2EF et l'<u>AMUE</u> proposent des parcours de formation de haute qualité répondant aux besoins de l'encadrement administratif supérieur des établissements de l'ESR.

Au-delà de l'acquisition de connaissances et de compétences métiers et techniques, les parcours de formation d'adaptation à l'emploi et de formation continue contribuent au développement des effets réseaux par métiers et permettent un approfondissement d'une

logique inter-métiers dans un cadre de formation spécialement mis en place.

Le parcours de professionnalisation est conçu par l'ensemble des acteurs réunis en comité de pilotage sous l'égide du secrétariat général des deux ministères (MEN et MESR) : la <u>Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle</u> (DGESIP), la <u>Direction de l'encadrement</u> (DE), <u>France Universités</u> (FU), la <u>Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs</u> (CDEFI), l'<u>Association des Directeurs généraux des services</u> (A-DGS), l'<u>Inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche</u> (Igésr).

Les contenus des modules de **formation d'adaptation à l'emploi et continue** s'appuient sur :

- les référentiels métiers (Référentiel de l'encadrement supérieur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche) établis en concertation par le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, France Universités, la Conférence des Directeurs des Écoles françaises d'Ingénieurs, l'Association des Directeurs Généraux des Services des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et régulièrement mis à jour ;
- les enjeux évolutifs spécifiques aux métiers.

Des événements inter-métiers (séminaires, journées d'études, colloques) sont susceptibles de venir compléter cette offre.

Des contenus co-construits

Les contenus des modules sont élaborés avec les représentants des associations professionnelles suivantes (cliquez pour en dérouler la liste) :

- L'association des Directeurs Généraux des Services d'établissements publics d'enseignement supérieur (A-DGS)
- L'association des Directeurs Achats des établissements publics d'enseignement supérieur (ADA'sup)
- Le <u>Groupement national pour la prévention des risques professionnels dans l'enseignement supérieur</u> (GP' sup)
- L'association des Agents comptables d'universités et d'établissements (AACUE)
- L'association des Directeurs Financiers d'établissements publics d'enseignement supérieur (A-DF)
- L'association des DRH des Établissements Publics de l'Enseignement Supérieur (SUP'DRH)
- L'association des Directeurs du patrimoine immobilier (ARTIES)
- L'assemblée des Directeurs des Systèmes d'information et du Numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche (ADSI)
- Le comité des services informatiques de l'enseignement supérieur et de la recherche

(CSIESR)

- Le <u>réseau des Affaires Juridiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</u> (IURISUP)
- L'association des Directeurs de Cabinet de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (DircabESR)
- Les conférences des doyens :
 - o conférence des Directeurs et Doyens STAPS (C3D)
 - conférence des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques (CDUS)
 - conférence des Doyens et Directeurs d'UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et sociales (CDUL)
 - conférence des Doyens Droit et Science politique (CDDSP)
 - o conférence des Doyens Facultés d'Économie et de Gestion (CDD-Feg)
 - assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT)

Des parcours personnalisés pour chaque métier

Les parcours de professionnalisation s'adressent à l'ensemble des cadres des établissements d'enseignement supérieur et de recherche exerçant des métiers disposant d'un référentiel métier.

- Les formations s'adressent aux cadres affectés sur une direction au service de la gouvernance d'un établissement (formation initiale) à la suite d'une évolution ou mobilité interne, une mobilité entre établissements, une mobilité interministérielle ou entre versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) et permettent de développer les compétences métier nécessaires, tout en mutualisant les compétences des cadres avec une formation pensée en réseau, sur le principe de l'inter-métiers. Les modules de prise de fonction accentuent également la dimension managériale.
- Les modules thématiques (formation continue) s'adressent à des cadres en poste souhaitant développer et approfondir leurs connaissances professionnelles de thématiques complexes et structurantes de leur activité quotidienne.
- Les formations sont animées par des représentants expérimentés des associations professionnelles, des experts métiers, des représentants des MEN-MESR et des intervenants extérieurs spécialisés.
- L'IH2EF propose également des cycles de formations pour les directeurs d'INSPÉ et des modules spécifiques pour les directeurs de composantes ainsi que pour les contrôleurs budgétaires et de légalité académique et les conseillers de prévention des établissements d'enseignement supérieur et recherche.
- Afin de répondre à la multiplication des événements graves dans des lieux et des établissements publics, l'IH2EF propose une <u>formation des équipes de</u> gouvernance des établissements publics d'enseignement supérieur aux problématiques de sécurité et à la gestion de la crise paroxystique. Visant au

développement d'une culture de gestion de crise, cette formation se déroule sur une journée, sur site, et peut regrouper deux établissements.

Formations d'adaptation à l'emploi et formations continues

Chaque parcours de formation s'organise autour d'une formation d'adaptation à l'emploi et de formations continues.

- Il existe quatre modules de formation d'adaptation à l'emploi :
- La formation d'adaptation à l'emploi commune ("Prise de fonction des cadres administratifs supérieurs des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche") pour les agents comptables, directeurs des achats, directeurs de cabinet, directeurs des affaires financières, directeurs des ressources humaines, directeurs des systèmes d'information et numérique, directeurs du patrimoine immobilier, directeurs des affaires juridiques.
- 2. La formation d'adaptation à l'emploi des DGS ("Les clés d'une prise de responsabilité")
- 3. La formation des directeurs d'UFR ("Exercer la fonction de directeur/directrice d'UFR")
- 4. Les formations des conseillers de prévention des établissements ("Formation initiale des conseillers de prévention")
 - Les formations continues se déclinent en trois modules thématiques par métier sur la durée du cycle (un module en 2026, 2027, 2028) et proposent des temps intermétiers. Le cycle triennal à venir a été construit autour de la thématique commune de la "maîtrise des risques".

Une organisation et un rythme adaptés

- Le choix de l'ordre de suivi des modules est libre en fonction des disponibilités des participants. Il est donc tout à fait possible de suivre un module formation continue avant d'avoir suivi un module de formation initiale (il est toutefois recommandé de suivre ce dernier dans les 12 mois suivant la prise de fonction).
- Le cycle de formation ne donne pas lieu à une certification, une attestation de présence/participation peut néanmoins être établie.





Durée du cycle et calendrier

Le cycle de professionnalisation s'étend d'octobre 2025 à juin 2028 et comprend :

- aux mois d'octobre 2025, 2026 et 2027 un module de formation initiale (prise de fonction) ;
- à chaque second semestre (entre janvier et juin) de 2026, 2027 et 2028 un module de formation continue (module thématique) ;
- des formations thématiques ponctuelles ou récurrentes intermétiers viennent compléter les cycles.

Accédez au calendrier

Add to favorites